

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 20 août 2020

Date de convocation : 11 août 2020
Date d'affichage : 11 août 2020

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de voix exprimé : 40

L'an deux mille vingt et le vingt août,

À dix-huit heures, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : TCHOBDRÉNOVITCH Robert, LOVISOLY Jean-François, JEAN Geneviève, NATTA Jacques, BRABANT Jean-Marc, MAUGAN-CURNIER Séverine, PARTAGE Michel, GOURLAND Alain, MOURET Karine, RICHAUD Joëlle, MAUREL Eve, ROBERT Jean-Louis, DE VILLEBONNE Alain, GARCIN Mylène, PANATTONI Josiane, RISBOURG Gregory, DUVAL Marc, GRANGE Valérie, KHALIZOFF Samantha, DAUPHIN Anne-Marie, MARGAILLAN Brigitte, SALERNO Nicolas, PAUMIER-LALLEMAND Béatrice, LE BOUC Nathalie, AUBOIS Pierre, BOREL Jean-Luc, DUMONTIER Rose-Marie, VITALE Bernadette, ROUZET Richard, SERRA Catherine, SIMOS Michel.

Procurations de : DE SABRAN PONTEVES Géraud donne procuration à GARCIN Mylène, BASTIE Emilie donne procuration à DUVAL Marc, JAUBERT Marc donne procuration à GRANGE Valérie, GUEYDON Alain donne procuration à JEAN Geneviève, BONNET François donne procuration à MARGAILLAN Brigitte, BRETTA Romain donne procuration à TCHOBDRÉNOVITCH Robert, DOMEIZEL Mariane donne procuration à BOREL Jean-Luc, LAROCHE Franck donne procuration à RICHAUD Joëlle, GIRAUDON Josiane donne procuration à ROBERT Jean-Louis.

Absents et excusés : EGG Philippe

Madame Josiane PANATTONI est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020-046-A

Finances & Moyens Généraux

Election des délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-1, L. 2121-33 et L. 5721-2 ;

Vu la délibération n°2019-044 du 6 juin 2019 approuvant les statuts du SMAVD ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2019 portant modification des statuts du SMAVD ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Vu les statuts du SMAVD ;

Considérant ce qui suit :

Le SMAVD est un syndicat mixte ouvert ayant comme compétence en matière de gestion de l'espace alluvial de la Durance, de gestion du bassin versant et de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations le long de la Durance et de son bassin versant.

Les statuts du syndicat stipulent que COTELUB est représentée par 5 délégués et autant de suppléants.

Le choix du conseil peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

S'agissant d'un syndicat mixte ouvert, et en l'absence de stipulation spécifique dans les statuts du syndicat, le conseil définit librement les modalités de désignation des délégués.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de proclamer les conseillers communautaires suivants élus délégués titulaires au SMAVD :

Titulaires
Robert TCHOBDRÉNOVITCH
Jacques NATTA
Jean-Louis ROBERT
Jean-Marc BRABANT
Michel PARTAGE

- de proclamer les conseillers communautaires suivants élus délégués suppléants au SMAVD :

Suppléants
Geneviève JEAN
Séverine MAUGAN-CURNIER
Romain BRETTE
Michel SIMOS
Samantha KHALIZOFF

- de l'autoriser à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après avoir voté :

- **Proclame** les conseillers communautaires suivants élus délégués titulaires au SMAVD :

Titulaires
Robert TCHOBDRÉNOVITCH
Jacques NATTA
Jean-Louis ROBERT
Jean-Marc BRABANT
Michel PARTAGE

- **Proclame** les conseillers communautaires suivants élus délégués suppléants au SMAVD :

Suppléants
Geneviève JEAN
Séverine MAUGAN-CURNIER
Romain BRETTE
Michel SIMOS
Samantha KHALIZOFF

- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 40 voix POUR
Unanimité des suffrages exprimés

